

# 17ème Congrès de la C.F.T.C.

---

## RAPPORT MORAL DE JULES ZIRNHOLD

### CE QUI A ETE FAIT

-:-:-:-

L'exercice 1935-1936 aura été, malgré des circonstances défavorables, un des plus satisfaisants que nous ayons connus.

### I

#### ACTIVITE INTERIEURE

##### Effectifs

Les effectifs des syndiqués cotisants ont augmenté de 7%

Le nombre des syndicats est passé de 789 au dernier congrès à 803.

Dix-huit unions régionales présentent une augmentation d'effectifs, six seulement sont en légère diminution.

Une fédération nouvelle a été fondée : celle des services hospitaliers.

##### Réorganisation intérieure

La réorganisation intérieure de la C.F.T.C., conséquence des changements importants apportés à ses statuts par le dernier congrès confédéral a été heureusement réalisée au cours de l'exercice.

Ce règlement intérieur, le règlement des délégués confédéraux, le fonctionnement nouveau des organismes dirigeants de la C.F.T.C. ont été mis au point.

Le passage du système ancien au système nouveau s'est effectué sans difficulté sérieuse. La moyenne des présences des membres du B.C. aux réunions du B.C. et du C.N., qui avait été, au cours de l'exercice 1934-1935, de 22 sur 41, a été, au cours de l'exercice 1935-1936 de 23 sur 27, bien que le nombre des membres de province ait été augmenté.

Les réunions des commissions, de la Commission Administrative et surtout du Comité National ont été très régulièrement suivies.

Quant à la tâche accomplie par le secrétariat confédéral elle peut s'évaluer par les résultats obtenus.

## Unions régionales et Fédérations

L'activité de nos unions régionales et de nos fédérations professionnelles s'est considérablement développée. Leur propagande, leurs congrès, leurs fêtes du travail de plus en plus nombreuses et suivies, les créations d'unions locales ou départementales ayant leur activité propre, leur action professionnelle qui élargit et complète l'action centrale de la C.F.T.C., ont été des témoignages frappants de leur vie profonde.

Parmi nos unions régionales celle du Nord conserve et améliore ses records antérieurs. Mais si les autres doivent encore lui céder le pas au point de vue du nombre, certaines d'entre elles ne lui cèdent rien au point de vue de l'activité et nous devons signaler tout particulièrement l'Alsace-Lorraine, l'Ouest, le Sud-Ouest, la Bretagne, la Champagne, la Franche-Comté, l'Algérie, le Sud-Est.

Quant à nos fédérations, plusieurs d'entre elles se sont distinguées par l'énergie qu'elles ont mise à la défense des intérêts professionnels: celle des Employés qui, tout en étant la plus ancienne n'a rien perdu de sa vigueur; celles des Cheminots et des Fonctionnaires pour leur lutte efficace contre "l'inhumanité" des décrets-lois; celle des Mineurs pour sa résistance contre le fascisme de la C.G.T.; celle des Marins qui poursuit un effort déjà couronné de succès en vue d'organiser la profession et qui vient de réussir un superbe coup de filet en attirant à elle la fédération des Marins-Pêcheurs du Nord. En ce qui la concerne je crois devoir signaler un chiffre tout à son honneur et à celui de son secrétaire général: depuis le 15 Février 1932 elle a soutenu 371 procès en faveur de 450 marins et récupéré frs 1.310.000 de salaires. Si ces salaires ont été ainsi récupérés, ils n'avaient donc pas été justement payés .... mais ceci est une autre histoire !

### Formation

L'effort de la C.F.T.C. tant au point de vue de la préparation professionnelle de ses adhérents que de la formation économique et sociale de ses dirigeants et de ses militants s'amplifie grâce à l'activité de nos écoles normales, de notre session confédérale, de nos commissions d'études et au concours d'amis dévoués: professeurs d'universités, professeurs des semaines sociales, étudiants de l'A.C.J.F., qui pratiquent cette forme de la charité, la plus belle qui soit, et qui consiste à partager leur science avec leurs frères plus démunis.

Les résultats obtenus sont déjà considérables et si une publicité opportune, qu'on réserve parfois aux initiatives plus tardives de la C.G.T., ne les fait pas suffisamment ressortir, du moins les progrès accomplis par les dirigeants et les militants de la C.F.T.C. dans la conduite de ses destinées en montrent-ils suffisamment l'importance.

Une des plus évidentes et des plus utiles manifestations de cette formation est le développement de la presse confédérale et la tenuie et l'influence de ses organes. N'est-ce pas elle aussi qui vient de permettre la création de "Syndicalisme" le journal, provisoirement mensuel, de la C.F.T.C.

Et que dire des espérances et déjà des réalisations que nous apporte le développement continu de la J.S.C.

II

ACTIVITE EXTERIEURE

Représentation professionnelle

L'augmentation continue et la stabilité de nos effectifs en même temps que l'élargissement de notre influence ont été confirmés, au cours de l'exercice, par d'importants succès remportés dans les élections professionnelles malgré la réunification de la C.G.T.

Au dernier renouvellement triennal des Conseils de Prud'hommes la C.F.T.C. a gagné 42 nouveaux sièges. Ce gain porte le nombre de nos conseillers prud'hommes à 204 alors qu'il n'était que de 27 en 1922. Plusieurs de nos militants ont été nommés présidents de leur section ou présidents généraux du conseil de prud'hommes et notre ami Armand, secrétaire général du Syndicat des Employés, a été désigné comme Président de la Commission Exécutive des Conseils de Prud'hommes de France et des Colonies.

Notre représentation dans les commissions officielles départementales s'est également développée et nous devons mentionner spécialement les succès remportés par nos camarades d'Alsace-Lorraine qui ont gagné plus de 40 sièges lors du renouvellement des délégués aux Caisses d'Assurances Sociales.

Notre représentation au C.S.T. et au C.N.E. a été assurée par nos amis Tessier et Poimboeuf qui y sont intervenus très utilement à plusieurs reprises.

Revendications

L'action de la C.F.T.C. a plus particulièrement consisté, au cours du dernier exercice, à conserver ce qui existait en défendant tout d'abord la législation sociale attaquée de tous côtés: repos hebdomadaire dominical, assurances sociales, allocations familiales, etc....

Mais cette action a été surtout caractérisée par la lutte pour le maintien des salaires et, par la résistance contre les conséquences inadmissibles des décrets-lois.

Enfin elle s'est attachée à sauvegarder la liberté syndicale, à faire peu à peu entrer dans les esprits la nécessité de remédier, par des moyens légaux, à cette injustice sociale qu'est le chômage et de se résoudre à accepter le principe des quarante heures et à envisager l'établissement des minima de salaires.

Au cours de cette action nous avons réclamé et obtenu de nombreuses entrevues avec les Ministres, le Parlement et les Pouvoirs publics et

nous n'avons qu'à nous féliciter du concours que nous a apporté le Groupe parlementaire de défense du syndicalisme chrétien dont notre ami Meck est l'animateur.

Les tractations avec le patronat en vue d'établir ou de maintenir des commissions mixtes et des conventions collectives, n'ont malheureusement, que peu de succès. Le patronat a fait quelque progrès en admettant la nécessité de discuter avec la classe ouvrière mais il semble vouloir réservier le monopole de cette discussion à la C.G.T. et son attitude risque d'influer sur celle des pouvoirs publics.

Nous devons cependant signaler, non sans espérance, nos excellentes relations avec la C.F.T.C. et les résultats intéressants que nous avons obtenus dans quelques localités et dans quelques professions.

#### Mouvements professionnels

D'assez nombreux conflits, parfois inopportuns, se sont produits pour la défense des salaires. La C.F.T.C. a pu, en plusieurs occasions, grâce à l'intelligence de ses dirigeants et à la discipline de ses syndiqués, participer activement au développement et à la conclusion de ces conflits et en expurger toute violence et toute préoccupation politique.

La grève de la métallurgie de Saint-Chamond a été le prototype des mouvements professionnels menés suivant les principes, les méthodes et avec le concours des militants du syndicalisme chrétien. Les résultats obtenus en cette occasion et en plusieurs autres ont montré l'efficacité des cartels conclus suivant les règles préconisées par la C.F.T.C.

#### L'Unité syndicale

Un rapport spécial devant être présenté sur cette question, je me bornerai à constater que les craintes que certains avaient pu éprouver de voir nos syndiqués attirés par la mystique de l'Unité ne se sont pas réalisées même dans une faible mesure.

Cette constatation se passe de commentaires !

#### Relations extérieures

Nous avons maintenu et renforcé nos relations avec les organisations amies : Semaines Sociales, U.S.I.C., A.C.J.F., J.O.C..

En ce qui concerne les Semaines Sociales nous avons accueilli avec joie les conclusions de la XXVII ème session qui s'est tenue à Angers et qui ont si nettement affirmé l'efficacité du syndicalisme chrétien pour la préparation et la marche future de la corporation et la nécessité pour les travailleurs chrétiens et plus particulièrement pour les jeunes d'y adhérer.

Avec la J.O.C. nos relations deviennent de plus en plus confiantes et déjà la C.F.T.C. peut compter parmi ses permanents et ses militants un certain nombre de jocistes. Nous ne pouvons cependant éprouver la même

satisfaction en ce qui concerne les effectifs jocistes syndiqués qui sont encore très faibles. Quand donc les chiffres nous permettront-ils d'affirmer que tout jociste est syndiqué chrétien?

### Action internationale

Notre C.F.T.C. continue à apporter le maximum d'efforts à l'action internationale en faveur des travailleurs.

Est-il nécessaire de rappeler la tâche accomplie par notre Secrétaire général Gaston Tessier comme adjoint aux délégués gouvernementaux français aux Conférences Internationales du Travail et plus spécialement le rôle qu'il a rempli lors de la discussion de la question des 40 heures.

Notre participation aux réunions du Bureau et du Conseil de la C.I.S.C., à l'activité des fédérations internationales de métiers, aux manifestations des organisations internationales qui se préoccupent des questions intéressant les travailleurs, a montré le soin que nous prenions à tirer les conclusions internationales de notre action propre.

### III

#### LE PLAN DE LA C.F.T.C.

Après quatre années d'études, près d'une année de mise au point et l'approbation de notre comité théologique en ce qui concerne la doctrine, le Plan de la C.F.T.C. a paru le 16 Janvier 1936.

On peut affirmer que la publication de ce plan aura été une date importante de l'histoire de la C.F.T.C. et peut-être même de celle du catholicisme social.

Cette publication complétée par celle d'un numéro spécial de la "Vie Catholique" a obtenu un accueil particulièrement favorable. En dehors des témoignages de satisfaction et de sympathie que contient le numéro spécial de la "Vie Catholique", de nombreuses lettres nous sont parvenues nous apportant des approbations et des adhésions précieuses et qui toutes peuvent se résumer par ce jugement de S.E. le cardinal Suhard : "La C.F.T.C. a bien fait d'élever la voix".

La presse de toutes nuances a fait un excellent accueil à notre Plan: La Croix, l'Aube, l'Ouest Eclair, de nombreux journaux de province l'ont annoncé en termes très favorables. Plusieurs revues en ont fait une étude très sympathique telles que les Dossiers de l'Action Populaire, Sept, la Vie Intellectuelle, Politique. Enfin des journaux aussi opposés d'opinions que la République et la Province, malgré quelques réserves de forme, en ont fait une présentation détaillée et sympathique. Et nous ne parlons pas du très cordial accueil des organes des associations amies.

Sans doute quelques réserves et quelques critiques, peu nombreuses d'ailleurs, ont été faites, sur certains points, à notre Plan.

Les uns ont trouvé qu'il n'était pas assez vaste et qu'il était gagné, au point de vue économique surtout, à être plus précis et plus complet. S'ils veulent bien le relire attentivement et se rendre compte des conséquences qu'on peut et doit en tirer, des principes qu'il a posés; s'ils veulent bien admettre surtout que la C.F.T.C. n'a pas parlé pour ne rien dire et surtout pour ne rien faire et que son plan est avant tout une préparation à l'action, peut-être se convaincront-ils qu'il y a plus de choses dans ce plan qu'il ne leur est d'abord apparu.

D'autres ont fait quelques objections à nos conceptions d'ordre économique auxquelles nous répondrons d'ailleurs et dont nous entendons bien tenir compte dans nos études ultérieures, car nous savons bien - et nous l'avons nous-mêmes déclaré -, que cette matière est instable et exige une continue mise au point.

D'autres, enfin, nous ont reproché d'essayer d'harmoniser les contraires et de vouloir marier l'eau et le feu. Mais les essais d'harmonie et parfois même le heurt des contraires ne sont-ils pas le secret de la vie et du progrès de l'humanité, et la collaboration de l'eau et du feu ou l'emploi et la discipline des "résistances", rationnellement réalisés, grâce au génie humain, n'assurent-ils pas la marche et la bienfaisance de la machine mise au service du bien commun?

Et ce qui est, vrai dans l'ordre matériel ne l'est-il pas davantage encore dans l'ordre moral si nous savons, nous autres chrétiens, joindre à la puissance de ce moteur incomparable qu'est la Justice, l'action de cet admirable régulateur qu'est la Charité.

Aussi bien n'avons-nous jamais voulu tirer orgueil de notre plan et nous semble-t-il que la meilleure réponse immédiate que nous puissions faire aux critiques et aux réserves dont il a été l'objet soit celle que nous trouvons dans une étude parue dans la "Vie Intellectuelle" du 10 Mars 1936, sous la signature "Christianus":

" Il ne faudrait pas qu'en fixant son attitude le citoyen chrétien  
" oublie que, s'il a le droit de choisir entre les différentes manières  
" de faire rentrer l'esprit chrétien dans les institutions, il en a aussi  
" le devoir, car si l'on ne choisit pas parmi les applications possibles  
" d'un principe, on ne l'applique pas, mais on le viole : dans l'action  
" on est toujours embarqué.

" De plus, si chacun tire de son côté, rien ne se fera. Il faudra  
" donc - fût-ce au prix de concessions mutuelles - passer aux réalisations :  
" le mieux est souvent l'ennemi du bien.

" En fait, les solutions que préconise l'Ecole des catholiques  
" sociaux demeurent, sur beaucoup de points, matière à libre discussion;  
" à plus forte raison cela est-il vrai d'un plan comme celui-ci, dont les  
" auteurs, tout en se rattachant à cette Ecole, s'engagent plus avant dans  
" les précisions que requiert l'action. Seulement, si l'on voit bien, en  
" en face de cette Ecole et de ce plan, des Ecoles et des plans d'inspira-  
" tions plus ou moins matérialistes, on n'en voit guère d'inspiration  
" primordialement et authentiquement chrétienne. Et c'est pourquoi l'Eglise,  
" plus soucieuse de voir se réaliser la justice sociale que de prolonger,  
" sans terme efficace, des discussions académiques, ne cache pas sa sympa-  
" thie aux Semaines Sociales de France, et vient, par la plume du cardinal

.....

" Suhard, de l'exprimer à ceux qui ont mis sur pied ce plan. On pourrait faire mieux. - Peut-être, mais ce qui est sûr, c'est que ce n'est faire pas mieux que de se contenter de critiquer et de laisser, en fait, le plus mal s'accomplir.

" Sans jeter l'anathème sur ceux qui pensent autrement, l'Eglise bénit ceux qui s'efforcent de faire quelque chose. "

Cette activité des dirigeants, comme des organisations a reçu une double et magnifique consécration : la croix de Chevalier de la Légion d'Honneur venant reconnaître les longs services rendus à la cause des travailleurs par notre secrétaire général Gaston Tessier, le Grand Prix accordé à la C.F.T.C. et les récompenses importantes attribuées à plusieurs de nos organisations par le jury de l'Exposition Internationale de Bruxelles.

Tout cela qui est le résultat d'efforts prolongés, dont l'exercice écoulé a fait mûrir et a recueilli les fruits, permet au Bureau Confédéral et au Comité National d'attendre avec confiance le jugement et l'approbation du Congrès.

#### CE QUI RESTE A FAIRE

La C.F.T.C. ne serait pas ce qu'elle est ni ce qu'elle doit être, si elle s'attardait dans la contemplation des résultats acquis. On dirait que plus le passé est rassurant pour elle et plus il fait naître de nouveaux devoirs et de nouvelles responsabilités. Je ne sais si nos actes nous suivent, comme essaya naguère de le prouver Paul Bourget; en ce qui nous concerne, je croirais plutôt qu'ils nous poussent. Ne résistons pas à leur poussée, mais voyons où nous devons aller.

Et tout d'abord pensons que nous allons entrer dans l'année de notre Cinquantenaire. Le syndicalisme chrétien français y entre sain de corps et d'esprit, n'ayant jamais eu à subir ces maladies graves qui atteignent les œuvres comme les hommes et n'en présentant encore aucun symptôme. Soyons donc fiers de cette santé robuste et de cette jeunesse qui se prolonge matériellement et moralement; et préparons-nous, avec tout le soin désirable, à célébrer notre jubilé avec l'ampleur qui convient.

Et pour cela apportons un soin tout particulier à notre propagande et à notre recrutement.

Nous aurions tort de croire que la réunification de la C.G.T. a produit tous ses résultats en ce qui nous concerne. Sans doute nous pouvons estimer que cette réunification restera précaire, mais nous venons de constater les résultats qu'elle a obtenus au point de vue politique et il est à croire qu'elle pourra en obtenir de semblables dans les consultations électorales d'ordre professionnel et économique.

Sans doute nous ne devons pas més估imer notre influence et le crédit que nous avons acquis auprès des pouvoirs publics. Mais tout cela

reste précaire quand le nombre ne soutient pas suffisamment la valeur des dirigeants. Aussi devrions-nous profiter de la publication de notre plan et de la célébration de notre cinquantenaire pour organiser d'accord avec nos délégués confédéraux et avec les associations amies, et plus spécialement la J.O.C. une campagne méthodique de propagande en vue de faire, dans un délai très court, un bond en avant très prononcé comme les conclusions de la Semaine Sociale d'Angers en ont prouvé la nécessité.

De plus, nous devons nous préoccuper de l'organisation professionnelle sur la base du syndicalisme chrétien de la masse agricole tant des exploitants que des ouvriers d'industrie agricole, si nous voulons éviter le glissement vers le socialisme ou vers le communisme qui s'est déjà manifesté au cours des dernières élections législatives.

Enfin, on nous répète, non sans à propos, que la France est devenue un grand Empire. Des événements récents nous ont montré qu'elle ne perdait rien à être un grand Empire catholique. Mais le catholicisme n'est pas seulement une sauvegarde et une garantie de fidélité et de paix au point de vue politique, il doit l'être bien plus encore au point de vue social et économique. Or nous avons bien le droit de nous demander, syndicalistes chrétiens que nous sommes, ce qu'il advient et ce qu'il adviendra bientôt de cette énorme masse de travailleurs coloniaux que l'économie impériale française emploie déjà et emploiera de plus en plus; quelles conditions de travail lui sont et lui seront faites; quels moyens de défense lui seront donnés contre les injustices sociales qui semblent déjà s'être depuis longtemps manifestées.

Qu'il s'agisse là d'un problème nouveau et délicat, qu'il faille lui apporter des solutions autres que celles qui sont appliquées dans la métropole: c'est possible. Mais il ne servirait à rien de faire preuve de pusillanimité ou d'une sorte de fausse pudeur, en présence d'un problème dont dépend sans doute tout le salut de l'Empire français et peut-être celui du monde.

Un pareil effort de propagande et de recrutement ne peut être utilement entrepris que si la situation financière le permet.

Je m'excuse auprès du trésorier de déflorer son rapport, mais j'estime qu'il est du devoir du président confédéral de ne rien omettre dans le rapport moral de ce qui est nécessaire à la vie et au développement de la confédération.

Or, je suis bien obligé de constater, et le trésorier vous le fera mieux saisir tout à l'heure, qu'il y a disparité entre les besoins financiers normaux que la marche progressive de la C.F.T.C. entraîne et les ressources matérielles normales dont elle dispose.

Sans doute il y a le recours aux souscriptions et aux journées confédérales. Mais vous vous souvenez que nous nous sommes promis de ne jamais en faire un moyen destiné à boucler le budget confédéral et que nous

avons tenu à en reserver le profit aux efforts nouveaux de propagande ou aux créations de nouveaux services. Mais l'expérience nous prouve que ces efforts ont fatalement pour résultat de nous créer de nouvelles charges régulières avant qu'ils aient augmenté suffisamment nos ressources normales.

Je comprends donc l'anxiété de votre trésorier lorsque, voulant à tout prix boucler son budget, il ne peut faire admettre les mesures de compression qu'il croit indispensables parce que le Bureau confédéral et le C.N., se plaçant à un autre point de vue non moins justifié, les croient défavorables à la bonne marche de la C.F.T.C.

Mais dans ce cas et malgré les difficultés qu'elle paraît présenter, et en tenant compte des expériences favorables successives déjà faites qui concerne l'augmentation progressive de la cotisation confédérale, il semble que la solution qui doit être envisagée et à laquelle je vous prie d'apporter toute votre attention est de vous préparer à adopter au congrès de 1937 une cotisation suffisante pour assurer à la C.F.T.C. un budget en rapport avec les services que vous exigez d'elle. Ce sera votre cadeau du Cinquantenaire.

Nous aurons d'ailleurs au cours du prochain exercice des soucis du même ordre si, comme nous devons le souhaiter, nous assistons à une reprise, même modeste, des affaires. Nous devons prévoir que cette reprise ne se produira pas sans que se produise, en même temps, un mouvement général de revendications en faveur du rétablissement des salaires. Dans quelle condition se trouveraient alors nos caisses de grève syndicale et fédérales, dans quelle situation surtout se trouverait la caisse de réassurance confédérale alors que vous n'auriez fait pour la créer et la doter qu'un effort insuffisant; je puis même dire un effort ridicule, puisque je vous dois la vérité. Ces chiffres qu'on vous donnera tout à l'heure vous enseigneront votre devoir: je souhaite que vous vous hâtiez de l'accomplir, car il s'agit non seulement d'une décision de congrès qui jusqu'ici, et malgré les rappels qui vous ont été adressés, est restée sans effet, mais il s'agit de la vie même de la C.F.T.C. qu'une carence aussi coupable risquerait de compromettre. Faudra-t-il que la maison brûle pour que vous vous aperceviez de la nécessité de vous assurer contre l'incendie?

Nous aurons enfin et surtout, à poursuivre la réalisation du plan de la C.F.T.C., car je ne pense pas que vous ayez cru suffisant de le publier et de déposer sur le bureau de la Chambre trois propositions de lois. Nous ne devons pas nous dissimuler que ce sera la partie la plus rude et la plus longue de notre tâche.

L'un des projets que nous avons élaborés, celui qui concerne la constitution du Conseil National Economique a été primé par l'adoption d'un projet gouvernemental qui est loin de nous donner satisfaction, mais qui a pour lui l'avantage d'être un fait acquis. Il nous faudra faire

de grands efforts si nous ne voulons pas qu'il consacre pour une longue période et malgré les promesses faites, l'hégémonie de la C.G.T.

D'autre part, le projet qui concerne les salaires minima n'aura de valeur que s'il est complété par des mesures législatives efficaces concernant le coût de la vie. Qu'est, en effet, la valeur pratique du salaire si elle n'est basée sur son pouvoir d'achat, et le pouvoir d'achat ne saurait avoir de bases stables si le coût de la vie reste à la merci du spéculateur ou de l'intermédiaire trop prolifique ou trop accoutumé à la réalisation sans frein de bénéfices illicites.

Or nous sommes bien obligés de constater, sous ce rapport, que les promesses gouvernementales ont fait faillite qui nous laissaient espérer, en échange de sacrifices immédiatement imposés aux travailleurs par les décrets-lois, une diminution parallèle du coût de la vie qui ne s'est pas produite malgré la baisse sensible des prix à la production.

Une des tâches les plus urgentes de votre commission du Plan et de votre Commission Législation sera donc d'examiner à l'aide de quels moyens, légaux ou réglementaires, les prix à la consommation pourront être mis en harmonie avec les prix, non pas cotés, mais réellement payés à la production.

Il nous restera à étudier, tout au moins au cours de l'exercice prochain, deux des questions soulevées par l'organisation des services d'intérêt public et que les circonstances politiques actuelles paraissent devoir mettre à l'ordre du jour : la question des transports et la question du crédit.

Une première considération nous semble s'imposer à ce sujet : la force du fait acquis. Le libéralisme économique s'est, en quelque sorte, incorporé depuis de longues années dans notre législation, comme dans notre structure économique. Il y a créé de véritables chancres qui ne peuvent plus en être extirpés même par une opération chirurgicale, car ils ont entraîné comme un empoisonnement de l'organisme qui exige un long et difficile traitement. Vouloir donc trouver des remèdes immédiats et violents sans tenir compte de l'intoxication généralisée c'est mener à coup sûr, le malade à l'agonie.

Aussi la C.F.T.C. se fait-elle gloire de n'avoir pas voulu, en pareille matière dterminer et préconiser les remèdes avant d'avoir établi avec soin et avec prudence le diagnostic de chaque maladie. Il se peut que les charlatans et les sorciers aient plus d'audience qu'elle auprès du grand public; nous craignons que les malades n'en fassent les frais.

Ceci dit en ce qui concerne la question des transports notre fédération des Cheminots a déjà fait de nombreuses études et émis d'utiles suggestions qui peuvent servir de base à une solution. Il faudra cependant ajouter à ses conclusions d'ordre technique une étude approfondie des conditions financières de gestion générale qui permettront une concentration ordonnée des moyens de transports tout en tenant compte des charges accumulées que le passé imposera à l'avenir.

Nous ne désespérons pas de trouver grâce au concours de nos amis Cheminots et conseillers compétents la solution qui nous libérera des erreurs passées tout en évitant celles futures de la nationalisation.

Quant au Crédit la question nous paraît être la plus formidable et la plus complexe qui soit tant à cause du fait acquis que des contingences internationales qu'elles présentent.

Et nous sommes bien obligés de relever l'erreur grave qu'a commise la C.G.T. dans son plan en se refusant à en tenir compte.

Elle a sans doute, avec une exactitude incontestable, énuméré les incorporations de l'avoir français dans les placements nationaux en fonds d'état et en valeurs industrielles, mais elle semble avoir totalement omis les incorporations en valeurs industrielles et fonds d'état étrangers. Elle a chiffré l'ensemble de la dette intérieure mais elle ne paraît pas avoir tenu compte de la dette extérieure et surtout des servitudes qu'elle impose. Enfin si le plan de la C.G.T. parle bien du crédit il a totalement oublié de parler de la monnaie et des changes.

Sans doute il est des abus dans l'organisation actuelle du crédit que pourrait supprimer la volonté seule d'un gouvernement énergique mais .....

encore faudrait-il que le gouvernement se libère des servitudes qu'il se crée lui-même à l'égard des établissements de crédit. Or un gouvernement quel qu'il soit ne se défera pas facilement, dans les circonstances financières actuelles, et surtout si le crédit était nationalisé, de l'habitude trop commode qui consiste à faire fonctionner la planche à billets, tout au moins, à obliger les établissements de crédit à absorber et à placer dans l'épargne publique une dette flottante sans garantie et sans cesse plus considérable.

Et c'est pourquoi il nous semble que la réorganisation du crédit postule, tout d'abord, l'assainissement des finances nationales et une réforme profonde des moeurs financières, gouvernementales et parlementaires. Nous ne pouvons plus et, nous avons bien le droit de dire, nous ne voulons plus, admettre qu'après quatre années de législature pendant lesquelles on nous a voté des budgets apparemment en équilibre on soit obligé de nous avouer que la dette publique nationale s'est accrue de quelque 78 milliards. Nous ne pouvons et ne voulons plus admettre que sans contrôle et sans autorisation préalable, on emploie l'épargne publique à des renflouements de banques en mauvaise posture ou à alimenter, sous des dehors de diplomatie internationale, les budgets de certains Etats chroniquement banqueroutiers, alors que les libres et saines activités nationales ne trouveraient ni le concours ni le soutien nécessaires.

Quand on aura définitivement abandonné de pareilles pratiques alors on pourra étudier et réaliser une meilleure concentration et une meilleure rétribution de l'épargne publique.

Et sans avoir à recourir à la nationalisation, peut-être suffira-t-il d'envisager, - et c'est là une simple suggestion que j'offre à vos réflexions - une caisse générale de garantie, gérée par les représentants, rendus indépendants, dès intéressés sous le contrôle de l'Etat, et qui aurait à réglementer les conditions de la création et de la marche des établissements de crédit, à en mesurer et à en couvrir les risques, à organiser la compensation des effets et des dettes, à consentir et à réaliser en pleine indépendance les emprunts publics ou privés sollicités, à établir dans l'ordre national et international la compensation des dettes et des créances, à défendre en un mot l'épargne publique et les besoins des activités nationales contre les entreprises de l'Etat et les entreprises de la spéculation.

Et tout cela nous amène à conclure que, quelles que soient les circonstances politiques, sociales ou économiques et les difficultés qu'elle puissent soulever, l'existence d'une C.F.T.C. en continué progrès est indispensable.

Elle est indispensable pour proclamer devant tous les vérités essentielles sans lesquelles ni l'économie ni la société ne pourront être reconstituées.

Elle est indispensable pour défendre, malgré les tentations d'hégémonie d'où qu'elles viennent, le droit naturel d'association et la liberté syndicale qui en est le corollaire.

Elle est indispensable pour rappeler aux gouvernements, aussi importante et aussi stable qu'apparaissent leur majorité ou leur dictature, et aux puissances économiques quelle que soit leur force apparente, qu'ils ne sont point pour toujours, des maîtres totalitaires et qu'ils sont trop sujets aux faiblesses et aux erreurs humaines pour se refuser à un contrôle et à une collaboration nécessaires.

Elle est indispensable pour apporter, au nom des travailleurs chrétiens, à tous les hommes de bonne volonté, quelles que soient leurs tendances mais dans les conditions que nous venons de préciser, un concours loyal en vue de réaliser la justice et la paix.

A vous de faire, mes chers amis, puisque dans l'ordre humain rien ne se réalise sans une puissance effective, morale et matérielle, que la C.E.T.C. soit assez forte pour qu'on l'entende et qu'on l'écoute.

-:-:-:-:-:-:-